

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à FONT D'URLE - VERCORS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Voy FONT D'URLE 2020
Date : 25 ET 26 MAI 2020
Elèves : 6°1
Part fixe des familles : 40.00€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv ASEM PROD . Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec l'autoentreprise ASEM PROD pour une intervention (tournage d'un film) dans le cadre de la sortie des 6°1 à FONT D'URLE les 25 et 26 mai 2020 et lors de deux journées pour la post production.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20192020_44_0260789S_200219133312

0269999C

ACADEMIE DE GRENOBLE
DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA DROME
PLACE LOUIS LE CARDONNEL
26000 VALENCE

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Conv ASEM PROD . Le

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE GUSTAVE MONOD-0260789S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 44

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Demande de retrait de l'acte

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Ce contrat entre dans le cadre de la délégation de compétences du CA au CE pour la signature des marchés à incidences financières annuelles. le CE signe directement et en informe le CA suivant.

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv Accompagnateur en montagne . Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec l'autoentrepreneur Christophe Pelet pour une intervention d'accompagnement en montagne dans le cadre de la sortie des 6°1 à FONT D'URLE les 25 et 26 mai 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20192020_45_0260789S_200224084643

0269999C

ACADEMIE DE GRENOBLE
DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA DROME
PLACE LOUIS LE CARDONNEL
26000 VALENCE

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Conv Accompagnateur

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE GUSTAVE MONOD-0260789S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 45

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv Association Femmes Ici et Ailleurs. Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la signature du Chef d'établissement de la convention avec l'association Femmes Ici et Ailleurs qui intervient le 26 mars 2020 dans le cadre du projet libre Artistes en résidence pour un montant de 720.00 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20192020_46_0260789S_200224100851

0269999C

ACADEMIE DE GRENOBLE
DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA DROME
PLACE LOUIS LE CARDONNEL
26000 VALENCE

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Conv Association Fem

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE GUSTAVE MONOD-0260789S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 46

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Conv piscine Aloha :

Convention avec la communauté d'agglomération de Montélimar pour l'utilisation de la piscine Aloha durant l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20192020_47_0260789S_200217162014

0269999C

ACADEMIE DE GRENOBLE
DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA DROME
PLACE LOUIS LE CARDONNEL
26000 VALENCE

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Conv piscine Aloha :

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE GUSTAVE MONOD-0260789S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 47

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention d'occupation précaire- Le Conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement, décide de loger en urgence (suite au séisme du 11 novembre 2019) par une convention d'occupation précaire Mme Pagana Elodie, à compter du 01 janvier 2020- Le loyer nu, arrêté en accord avec la collectivité territoriale est de 75.00 euros mensuel. Une avance sur charges d'un montant de 60.00 euros mensuels sera perçue, la régularisation sera faite au vu des relevés de compteurs, soit au départ de l'occupant, soit au plus tard au 15 juillet 2020, date du terme de la présente convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20192020_48_0260789S_200224092156

0269999C

ACADEMIE DE GRENOBLE
DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA DROME
PLACE LOUIS LE CARDONNEL
26000 VALENCE

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention d'occupat

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE GUSTAVE MONOD-0260789S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 48

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Le CA autorise la signature d'une convention déjà signée par le chef d'établissement. Le CA doit donner son accord sur la passation des conventions et contrats, préalablement à la signature par le chef d'établissement et à l'entrée en vigueur des conventions. Le contrôle de légalité impose un délai de 15 jours à compter de la réception de l'acte du CA par l'autorité académique avant que le dit acte ne puisse devenir exécutoire. Article R. 421-54 du code de l'éducation.

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention de stage étudiant de l'IFSI

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les conventions de stage des étudiants de l'ISFI

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Conv. stage IFSI: Les membres du conseil d'administration approuve à l'unanimité la signature cu Chef d'établissement des conventions de stage avec l'IFSI.

Des étudiants de l'IFSI en 2ème année viendront lors d'une journée faire une action le 12 mai 2020:

- "l'usage des écrans" auprès des 6èmes ULIS
- "le harcèlement scolaire chez les adolescents" auprès des 6èmes 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention partenariat Sauvegarde26 Monod

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la convention de partenariat avec la Sauvegarde26

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Conv. Sauvegarde26: Les membres du conseil d'administration approuve à l'unanimité la signature du Chef d'établissement de la convention de partenariat avec la Sauvegarde de l'enfance et adolescence 26 pour contractualiser le travail effectué auprès des élèves du collège en collaboration entre l'équipe de prévention spécialisée de Montélimar de la SEAD et l'équipe éducative du collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention SESSAD

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/02/2020
Réuni le : 11/02/2020
Sous la présidence de : Joel Maillot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration le conseil d'administration approuve la convention de coopération avec le SESSAD

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv. SESSAD : Les membres du conseil d'administration approuve à l'unanimité la signature de la convention de coopération avec le SESSAD.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention avec le collège Europa / cours FLE

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la convention avec le collège Europa pour l'organisation des cours de FLE et l'accueil des élèves Allophones.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv. FLE/Europa : Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la signature de la convention de scolarité partagée d'un élève Allophone Nouvellement Arrivé (EANA) entre le Collège Europa et le collège Monod permettant aux élèves l'apprentissage du FLE (Français Langue Étrangère).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv. Kid'O vert: Les membres du conseil d'administration approuve à l'unanimité la signature de la convention d'utilisation du Kid'O vert de l'agglomération de Montélimar dans le cadre des cours d'enseignement d'éducation physique et sportive de mai à juin selon le planning de la convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20192020_53_0260789S_200224092201

0269999C

ACADEMIE DE GRENOBLE
DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA DROME
PLACE LOUIS LE CARDONNEL
26000 VALENCE

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Conv. Kid'O vert: Le

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE GUSTAVE MONOD-0260789S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 53

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/02/2020
Réuni le : 11/02/2020
Sous la présidence de : Joel Maillot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le FSE accorde les dons suivants:

- 1590.00 euros pour le voyage en Angleterre (voté au CA du 02/07/2019)
- 750.00 euros pour le voyage à Paris (voté au CA du 02/07/2019)
- 192.00 pour le voyage dans le Vercors (voté au CA du 11/02/2019)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0